

Après le statut-quo de 2004 : Le « chantage » de la Préfecture

Au cours de cette année, deux événements principaux ont marqué l'actualité de notre versant : la publication du P.P.R. (Plan de Prévention des Risques) de Roquebillière par la Préfecture et la visite du nouveau Sous-Préfet de Nice Montagne, Monsieur Jean-Charles GERAY, sur notre canton.

Le Plan de Prévention des Risques

Le Plan de Prévention des Risques est un document officiel que toute Commune en France doit élaborer en collaboration avec les services compétents de l'Etat afin d'identifier et de prévenir les risques naturels, quelque soit leur nature. Tous les Préfets ont pour obligation de veiller à la réalisation de ces Plans.

Pour Roquebillière, deux P.P.R. sont nécessaires : un P.P.R. Mouvements de Terrain et un P.P.R. Inondations. Ainsi, le 4 novembre 2003, le Préfet adressait à la Mairie de Roquebillière un « **PROJET INACHEVE** » de P.P.R. Mouvement de Terrain basé sur un travail réalisé en 2001, en proposant de le finaliser au cours de réunions de travail.

La carte d'identification des risques était sans ambiguïté : la majorité du versant (de l'ancienne route de Belvédère à la stèle de 1926) est qualifiée de zone à « **risque majeur, ..., où aucune parade n'est techniquement possible... Aléa très élevé, ..., avec une forte probabilité d'apparition.** »

Nous avons écrit au Préfet pour rappeler toutes les études qui contredisaient cette analyse et avons surtout écrit à la Mairie de Roquebillière pour qu'elle manifeste ostensiblement son désaccord : la Mairie a préféré attendre les réunions de travail avec la Préfecture pour présenter son opposition au projet.

Malheureusement, aucune réunion de travail en 2003, 2004 ou 2005 n'a eu lieu sur ce sujet, et naturellement le 10 mai dernier, Monsieur le Préfet a adressé un courrier avec toujours la même cartographie des risques depuis 2001, mais en qualifiant ce document de « **PROJET TERMINE** » et en rappelant à Monsieur le Maire qu'on était désormais en « **attente de la réalisation de ce projet de PPR, ... et en attente de l'effectivité de l'expropriation pour risques majeurs du Vieux Village ...** ».

Nous avons à nouveau alerté Monsieur le Maire sur l'impérieuse nécessité de manifester par écrit son désaccord sur ce projet de P.P.R. mais restons actuellement dans l'attente d'une réponse.

La visite de Monsieur le Sous-Préfet sur notre canton

Début Juin 2005, Monsieur Jean-Charles GERAY, Sous-Préfet de Nice Montagne a rendu visite à nos élus pour évoquer les différents dossiers du canton. Parmi ces dossiers, celui du Versant était bien sûr en bonne place !

N'ayant pas été invité au débat sur le sujet, nous ne pouvons que retranscrire les éléments restitués par les élus : Monsieur le Sous-Préfet a souhaité « calmer les esprits » sur ce dossier en proposant une nouvelle étude permettant de définir un « **périmètre le plus restreint possible** » !

L'évolution de la position de la Préfecture : « contourner l'obstacle et faire pression ! »

La position affichée officiellement par la Préfecture après les événements de l'été 2003 et notre « bruyante » campagne de presse reste d'actualité : « Pas d'affrontement direct avec la population sur ce dossier ! »

Par contre, comme vous pouvez le comprendre à la lecture des deux événements précédents, la Préfecture essaie de négocier « discrètement » un arrangement à l'amiable avec les élus sur une évacuation de principe d'une partie limitée du Vieux Village, leur permettant ainsi de sauver la face et de ne pas désavouer les années d'études de nos brillants géologues de la DDE.

Pour appuyer son message, la Préfecture laisse sous-entendre dans ses propos informels, qu'elle pourrait débloquer ou accélérer certains dossiers réclamés par la Mairie en contrepartie de cette négociation : nous pensons bien sûr, entre autres, au litige entre la Mairie et la DDE sur la Digue des Fontans (procédure actuellement au Tribunal Administratif) et aussi à la validation du futur Plan Local d'Urbanisme (l'ancien POS), qui permettrait de débloquer des terrains pour le développement de la Station Thermale.

La position de nos élus : un « attentisme » à haut risque

Face à cette attitude et cette « forme de chantage administratif », nos élus font preuve d'un certain attentisme face à l'action qui nous semblerait s'imposer : « **Manifester officiellement par écrit leur opposition au P.P.R. et demander l'application des mesures préconisées pour la surveillance et le confortement du versant** ».

Malgré le soutien public de tous les élus à notre action, ce dont nous les remercions à nouveau, il reste que nos courriers adressés aux deux Maires et à notre Conseiller Général à plusieurs reprises depuis l'automne 2004 sont restés lettre morte : « **Il faut retourner présenter notre dossier détaillé au nouveau sous-préfet Monsieur GERAY (ce n'est jamais que le 4^{ème} sous-préfet en charge de ce dossier depuis 1997 !!!) et le présenter également au Cabinet de notre Président du Conseil Général !!!** »

Comme nous le rappelions l'an dernier dans notre précédent bulletin d'information, l'avenir de ce dossier ne peut être que politique maintenant que toutes les expertises sont terminées, et nous avons actuellement avec Christian ESTROSI l'homme capable de faire appliquer

Nos élus ne peuvent rester dans cette attentisme sous peine de nous retrouver tous devant le fait accompli par la Préfecture : il sera malheureusement un peu tard pour contre-attaquer en lançant des procédures au Tribunal Administratif, qui, notamment dans nos Alpes-Maritimes, demanderont des années, voire des décennies avant d'aboutir.

Pour les habitants : les travaux sont autorisés !!!

Nous profitons de ce bulletin pour confirmer un point essentiel : **TOUS LES TRAVAUX DE RENOVATION SONT AUTORISES DANS TOUT LE VIEUX VILLAGE !!!**

Seules deux conditions sont à remplir :

- Ils ne doivent pas augmenter la surface habitable (pas de création de surface supplémentaire)
- Ils doivent faire l'objet d'une demande de travaux à la Mairie qui pourra préciser certains critères techniques ou esthétiques (couleurs, type de volets, de marquise, ...)

De plus, ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général – Service du Développement Rural (www.cg06.fr/economie/habitat-amelioration.html) et par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (www.anah.fr) : n'hésitez pas à nous contacter directement pour plus de précisions ...

Dans ce cadre, nous approuvons les Arrêtés Municipaux de Périls Imminents pris par la Mairie de Roquebillière et incitons tous les habitants à entretenir et rénover leurs habitations : outre la (re)valorisation de leurs biens personnels, c'est aussi un message adressé à la Préfecture sur notre volonté de vivre dans notre village.

Nous vous remercions à nouveau de votre soutien permanent, et continuerons à vous informer de l'évolution de ce dossier au fil des événements.

Le Bureau

Retrouver nos synthèses sur www.vesubian.com

- Historique du dossier - Juin 2004 (réf. ASR1)
- La malhonnêteté de la DDE – Analyse rapport BRGM1971 - Janvier 2003 (réf. ASR2)
- Recommandations pour le confortement et la surveillance - Décembre 2003 (réf. ASR3)
- Et nos bulletins d'informations ...